

# Vaud

Autor(en): **Jaccard, Louis / Deluz, A.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **L'instruction publique en Suisse : annuaire**

Band (Jahr): **37/1946 (1946)**

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-113336>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

celles du psychotechnicien, du médecin, des parents, tout en accordant la plus grande attention au goût qui s'est éveillé ou confirmé chez le jeune homme lui-même, par le contact avec la réalité des divers métiers.

Sur la base de ces données diverses, qui pour l'ordinaire se confirment d'ailleurs les unes les autres, on donne au garçon le conseil d'orientation professionnelle qu'il est venu chercher.

Les résultats de nos premières expériences nous encouragent à persévérer dans la voie choisie. Nous avons en effet le sentiment que ces cours offrent deux avantages irremplaçables pour une plus grande sécurité dans l'orientation des jeunes, à savoir l'observation prolongée à laquelle les futurs apprentis sont soumis, et la démonstration des divers métiers qui précise le goût des candidats à l'apprentissage.

Nous faisons également le plus grand cas de la préparation à l'apprentissage réalisée par ces cours d'orientation. Une longue expérience dans le tribunal d'apprentissage, comme aussi les résultats très réjouissants obtenus chez les patrons avec les jeunes qui ont fréquenté les cours de préapprentissage, nous ont persuadés que cette préparation psychologique et morale du futur apprenti constitue un facteur important pour le succès de l'apprentissage.

\* \* \*

Grâce à ces diverses initiatives, la formation intellectuelle et professionnelle de la jeunesse valaisanne fait de sensibles progrès ; si la loi en préparation sur l'enseignement primaire passe favorablement le cap du vote populaire, d'autres progrès seront enregistrés à brève échéance.

L. BOUCARD.

## Vaud

### Enseignement primaire.

Du dernier compte-rendu sur l'activité du Département de l'instruction publique nous extrayons les renseignements suivants relatifs au passage des périodes de mobilisation aux temps actuels :

« Depuis l'automne 1945, les écoles vaudoises ont pu reprendre leur activité dans des conditions à peu près normales ; la fin des relèves ayant permis aux instituteurs de retrouver leurs élèves dont pendant les années de guerre ils avaient été séparés si souvent. L'on a senti dès lors qu'il est temps de se ressaisir et de

remédier aux graves déficits dus à l'irrégularité de l'enseignement, à la carence de la discipline et de l'ordre et à l'évolution fâcheuse constatée dans la mentalité même de la jeunesse scolaire qui peu à peu avait perdu le sens du devoir. Le Département de l'instruction publique a estimé qu'il était nécessaire d'adresser un pressant appel au corps enseignant, aux autorités scolaires communales, à la population tout entière, pour que l'Ecole soit mise en mesure d'accomplir ses tâches dans la pleine compréhension des besoins du présent et de l'avenir.

« Mais le retour des instituteurs mobilisés n'a pas suffi pour mettre fin à la pénurie qui, depuis deux ou trois ans, sévissait dans les effectifs du corps enseignant vaudois. Pour assurer la tenue de toutes les classes pendant l'hiver 1945-46, il a fallu faire appel à plusieurs jeunes instituteurs et institutrices de cantons voisins, de Neuchâtel en particulier. Maints instituteurs retraités ont bien voulu, eux aussi, accepter de reprendre la direction provisoire de classes dépourvues de titulaires. Ainsi, l'on a pu momentanément combler les vides creusés par le départ de membres du corps enseignant atteints par la limite d'âge ou démissionnaires pour d'autres motifs. Les mesures prises à l'Ecole normale pour augmenter le recrutement des candidats à l'enseignement permettront de rétablir l'équilibre dès ces prochaines années ».

L'attention du Département de l'instruction publique, au cours de l'année scolaire 1945-46, s'est portée sur les problèmes d'urgente actualité. C'est ainsi que la Conférence des inspecteurs a consacré plusieurs séances à la revision des *plans d'études primaire et primaire supérieure*. Cette étude est poursuivie et tiendra compte, dans toute la mesure possible, des vœux et suggestions de la Société pédagogique vaudoise et de l'Association des maîtres primaires supérieurs.

La question de *l'écriture* a été résolue par l'adaptation de l'anglaise traditionnelle dont les lettres compliquées, les majuscules surtout, ont été simplifiées mais restent liées. Pleins et déliés ont disparu. La plume utilisée, à pointe mousse, opère par traction sans pression. Les membres du corps enseignant ont été initiés à la nouvelle méthode dans les conférences d'automne et l'ont appliquée dans leurs classes dès avril 1946.

Des examens ont eu lieu à l'Ecole normale en octobre 1945, pour la première fois, à l'intention des instituteurs désireux d'obtenir un diplôme officiel en vue de *l'enseignement des travaux manuels* et de la *direction de classes d'orientation professionnelle* dans le canton. Ces épreuves subies avec succès par cinq candidats sur

sept se sont faites conformément aux dispositions d'un règlement adopté le 1<sup>er</sup> novembre 1944 par le Conseil d'Etat.

*L'enseignement primaire supérieur* prend une extension réjouissante. Plusieurs classes se sont ouvertes ces dernières années et d'autres sont en voie de création. Institué par la loi de 1906, cet enseignement est assuré actuellement dans le canton par 80 classes. Pour remplir toujours mieux le but qui leur est assigné, soit fournir un supplément de culture aux élèves assez bien doués pour bénéficier d'un enseignement plus étendu et plus approfondi que celui que l'école primaire seule peut donner, il importe que ses exigences ne soient pas contrariées ni diminuées par toute sorte de préoccupations étrangères ou passagères.

Une trentaine de candidats au brevet pour l'enseignement primaire supérieur se sont présentés à l'Ecole normale en octobre 1945 pour subir, en tout ou partie, les épreuves imposées pour l'obtention de ce diplôme. Ainsi l'on voit peu à peu se repourvoir d'éléments capables les cadres de notre enseignement primaire supérieur. L'on n'oublie pas que pour maintenir ces écoles au niveau des exigences actuelles et futures, il importe de mettre à leur tête des éducateurs conscients de leurs responsabilités et d'une culture générale aussi solide que possible.

Des *cours de perfectionnement* sont organisés chaque année par le Département de l'instruction publique pour entraîner les instituteurs et institutrices à la pratique des méthodes de l'école active, à l'utilisation du nouveau manuel fédéral d'enseignement de la gymnastique. Afin d'éviter les inconvénients inhérents au fait que de tels cours se donnent entièrement en périodes d'écoles tenues, le Département de l'instruction publique a fait prendre tout récemment par le Conseil d'Etat une décision l'autorisant à appeler en tout temps les membres du personnel enseignant à ces cours de perfectionnement. Si ces derniers tombent en périodes de vacances, ils donnent droit à un congé compensatoire de même durée en tant que les intéressés ne bénéficient pas à cause de ces cours des dix semaines légales de vacances. Ce congé ne peut être accordé que pendant le semestre d'été.

Les écoles vaudoises ont célébré comme il se devait, en janvier écoulé, le 250<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de Pestalozzi. Les écoliers ont entendu à cette occasion des causeries et reçu des brochures relatives à l'œuvre et la personnalité du grand pédagogue et philanthrope qui, par son activité et son grand cœur, a illustré notre pays tout entier et tout spécialement la ville d'Yverdon.

La chronique de 1947 reviendra sur les manifestations qui eurent

lieu à ce sujet. Elle renseignera en outre sur les initiatives prises par l'autorité scolaire cantonale, les organisations touristiques et les autorités communales pour exposer à la jeunesse scolaire le problème de la *circulation routière* et l'éduquer de telle sorte qu'elle soit à même de faire face aux dangers que présente l'intensification du trafic sur la voie publique.

En terminant cette chronique, nous signalons, non sans mélancolie, la fin des fonctions de M. le Conseiller d'Etat *Paul Perret* qui, le 8 avril 1946, s'est retiré après avoir dirigé pendant près de 15 ans le Département de l'instruction publique du canton de Vaud. Ce départ a causé d'unanimes regrets dans tous les milieux intéressés à l'éducation de la jeunesse. M. Perret s'en va entouré de l'estime et de la reconnaissance affectueuse de chacun et, particulièrement, de tous ceux qui, dans l'enseignement ou dans l'administration scolaire, ont travaillé sous sa haute direction. Ce magistrat, homme d'Etat au vrai sens du terme, avait su d'emblée s'imposer par son autorité ferme et compréhensive, par son sens exact mais humain des responsabilités et des possibilités, par des dispositions intellectuelles et morales et par une culture auxquelles l'Université de Lausanne a rendu le plus bel hommage en lui conférant le grade de Docteur ès lettres honoris causa.

L. JD.

### Enseignement secondaire.

Nous n'avons aucun événement important à signaler dans la marche de l'enseignement secondaire vaudois au cours de cette année. Avec la fin de la guerre, on a retrouvé peu à peu les conditions normales des études ; maîtres et élèves se sont mis courageusement au travail pour combler les déficits incontestables résultant de la mobilisation d'une bonne partie des maîtres et des pères de famille.

Ce n'est pas que les difficultés aient toutes disparu. On pouvait s'attendre, avec la démobilisation, à une pléthore de candidats à l'enseignement ; c'est le contraire qui s'est produit : un grand nombre de maîtres ayant pris leur retraite, on s'est trouvé plusieurs fois embarrassé pour repourvoir des postes dans les collèges. A cela s'ajoute la presque impossibilité pour les futurs maîtres de langues modernes d'aller faire à l'étranger le séjour d'étude indispensable. Ces obstacles ne disparaîtront que lentement, avec le retour à une situation générale moins troublée.

Une motion a été déposée au Grand Conseil, demandant la gratuité de l'instruction secondaire ; le Département de l'instruction publique a été chargé de préparer un rapport sur cette

question. D'autre part, le Conseil communal de Lausanne a décidé la création d'un nombre important de bourses pour faciliter les études secondaires et universitaires aux élèves de situation modeste. L'excellence et l'équité de ces mesures ne sauraient être discutées en théorie ; dans la pratique, elles exigent une étude sérieuse, car elles ne sont pas sans danger pour le niveau des études et l'encombrement déjà réel des carrières dites libérales. Elles impliquent en tout cas une sélection sévère des capacités, sélection qui n'est pas facile chez des enfants et des adolescents en plein développement.

Plusieurs collèges communaux, à l'exemple du Collège scientifique cantonal, ont décidé la création d'une section C. qui groupera les élèves n'ayant pas l'intention de continuer leurs études aux Gymnases ; on compte ainsi alléger leur programme, tout en renforçant la préparation des futurs gymnasiens.

### Enseignement supérieur.

L'Université de Lausanne a eu la douleur de perdre son doyen d'âge, M. Edmond Rossier, professeur honoraire. Plein de vie et d'humour, malgré ses 80 ans, M. Rossier avait bien voulu conserver le cours d'histoire diplomatique qu'il donnait avec tant de distinction à l'Ecole des sciences sociales et politiques. Il a été enlevé en quelques jours, en octobre 1945, alors qu'il s'apprêtait à commencer un nouveau semestre. Les générations d'étudiants qu'il a formés conserveront un souvenir ineffaçable de cette riche et forte personnalité.

MM. les professeurs extraordinaires Jean Piaget, Paul Aebischer, Nicolas Oulianoff, Robert Mercier et Charles Colombi ont été élevés à l'ordinariat.

Le Conseil d'Etat a nommé, en qualité de professeurs extraordinaires : MM. le D<sup>r</sup> Maurice Vulliet pour la médecine des accidents, le D<sup>r</sup> Marc Henri Thélin pour la médecine légale, le D<sup>r</sup> Hubert Jaeger pour la dermatologie, Gilbert Guisan pour la langue française, Paul Collart pour l'histoire ancienne et l'archéologie, Jacques Secrétan pour le droit diplomatique et le droit international public ; en qualité de chargés de cours, MM. le D<sup>r</sup> Lucien Bovet pour la psychopathologie de l'enfance et de l'adolescence, Guy Fallet pour le droit civil français.

Ont été autorisés à enseigner comme privat docents : MM. Marc Chapuis et Charles Ed. Gilliéron en Faculté de droit, Adrien Bonjour, Mario Pensa et André Rivier en Faculté des lettres.

MM. Charles Biermann, Emile Golay, Lucien Pautrier et Paul Reinbold, anciens professeurs, ont été nommés professeurs honoraires.

Au semestre d'hiver 1945-46, l'Université a compté 1327 étudiants (1063 Suisses et 264 étrangers) et 97 auditeurs ; au semestre d'été 1946, 1244 étudiants (974 Suisses et 270 étrangers) et 67 auditeurs. En outre des cours spéciaux, portant sur la langue et la littérature françaises, sur l'histoire et les institutions de la Suisse, ont été organisés en faveur de 82 permissionnaires de l'armée américaine, de janvier à mars 1946. Ces étudiants-soldats ont donné toute satisfaction par leur tenue et leur assiduité.

Pendant l'année 1945-46, l'Université a décerné : 52 doctorats, dont 12 en droit, 2 en sciences sociales, 1 en sciences politiques, 1 en sciences commerciales et économiques, 21 en médecine, 1 en lettres, 13 en sciences, 1 en pharmacie, 1 en sciences techniques ; elle a accordé 122 licences, dont 12 en théologie, 13 en droit, 16 en sciences politiques, 1 en sciences pédagogiques, 42 en sciences commerciales et économiques, 4 en sciences actuarielles, 24 en lettres, 10 en sciences ; 1 diplôme ès sciences religieuses, 4 diplômes d'études consulaires, 44 diplômes d'ingénieurs, 4 diplômes de chimiste, 5 diplômes de géologue, 1 de police scientifique, 16 certificats d'aptitude pédagogique et 14 certificats d'études françaises.

Le grade de docteur honoris causa a été conféré au général Guisan, à M. J. D. Lecoultré, industriel au Sentier, à M. Paul Perret, ancien Conseiller d'Etat et au Prince V. de Broglie, à Paris. La médaille d'or Gonin a été remise à M. le Dr F. Bailliart.

A côté des cours ordinaires inscrits au programme, nos étudiants ont bénéficié de nombreuses leçons et conférences données par des professeurs étrangers ; citons entre autres MM. Emile Bréhier, professeur de philosophie à la Sorbonne, Lucien Febvre, professeur d'histoire au Collège de France, Jolibois, professeur à l'Ecole des mines, René Roy, professeur à l'Institut de statistique, l'Abbé H. Breuil. L'aula se trouva trop petite pour contenir les auditeurs enthousiastes du romancier anglais Ch. Morgan. Sur l'initiative de M. le chancelier Bonnard, et grâce à l'appui de l'Université de Cambridge, des cours de langue et de littérature anglaises ont été organisés pendant les dernières vacances d'été en faveur des étudiants avancés et des maîtres auxquels un séjour en Angleterre est encore bien difficile.

De leur côté, MM. les professeurs Eckmann et de Rham ont été appelés à donner des conférences à l'Université de Strasbourg. Le professeur M. Lugeon a représenté l'Université aux cérémonies en l'honneur de Newton, à Londres, le chancelier Bonnard aux fêtes du septième centenaire de la Faculté des lettres de Montpellier, le professeur Girardet au cinquantième de la maison Hoffmann-La Roche à Bâle, le Dr Mahaim au Congrès de cardiologie à Mexico. M. Arnold Reymond, professeur honoraire, a été

élu membre correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques de Paris.

L'Université a célébré le deuxième centenaire de la naissance de Pestalozzi par une conférence du professeur Louis Meylan, le troisième centenaire de la mort d'Hugo Grotius par une séance solennelle et une exposition de ses œuvres ; la Faculté de droit a reçu les juristes de l'Association Henri Capitant et la Faculté de médecine les aliénistes de langue française. Une exposition sur « Le Charbon vaudois et l'époque de sa formation » a attiré plus de 8000 visiteurs au musée de géologie. Le 1<sup>er</sup> juin 1946, a eu lieu l'inauguration officielle du nouveau jardin botanique, installé sur la colline de Montriond.

Deux étudiants ont bénéficié de bourses du gouvernement français et sont allés achever leurs études à Paris ; un autre à Bâle, avec une bourse de l'Université de cette ville, un autre en Angleterre, grâce à une bourse du Rotary Club. La Société Pro Familia a bien voulu consentir à remplacer les 5 subsides de 20 fr. qu'elle accordait depuis plusieurs années par une bourse de 100 fr., qui sera attribuée successivement aux diverses Facultés. Un don généreux d'un ancien gradué et de la Société académique ont permis de constituer une bourse en faveur d'un étudiant américain.

La Commission universitaire a accueilli avec plaisir et soutenu dans la mesure de ses ressources diverses initiatives heureuses des étudiants. Ainsi une troupe théâtrale a donné diverses représentations dans le canton et fait une tournée en Belgique ; une troupe d'étudiants belges est venue à son tour à Lausanne. Une rencontre sportive a été organisée avec des étudiants luxembourgeois. Les théophiliens ont été reçus au nom de l'Université et de l'Association générale des étudiants. Les étudiants de chaque Faculté éliront désormais un Comité qui les représentera auprès de leurs professeurs et des autorités universitaires ; on compte assurer ainsi un meilleur contact entre étudiants et professeurs.

Le Comité chargé d'organiser l'aide à l'Université de Caen a continué son travail, soutenu par la générosité des professeurs, des anciens gradués et du public en général. Il a pu ainsi faire d'importants envois de papier, de livres d'étude, d'instruments de physique, de collections scientifiques. Il a pu aussi inviter trois étudiants en droit de Caen à venir, à ses frais, achever à Lausanne leur thèse d'économie politique.

De nombreuses séances de la Commission universitaire et plusieurs séances du Sénat ont été consacrées à l'importante question de la situation de l'Ecole d'ingénieurs et de l'Ecole d'architecture vis-à-vis de l'Université. Finalement il a été décidé que ces deux Ecoles formeraient désormais « L'Ecole polytechnique de l'Uni-



versité de Lausanne ». Ainsi elles continueront à faire partie de l'Université, tout en jouissant de la large autonomie dont elles ont besoin.

Dans nos précédentes chroniques, nous avons signalé à plusieurs reprises la situation difficile où se trouvent certains enseignements par suite de l'insuffisance des locaux dont ils disposent : c'est le cas en particulier de la chimie, de l'anatomie, de la bibliothèque. Les plans sont prêts ; mais le moment présent n'est pas favorable à la construction. Il faut savoir attendre avec patience. Du reste, l'essentiel n'est pas là, mais bien plutôt dans l'esprit dans lequel l'Université travaille. On nous permettra de citer à ce propos un passage de la belle allocution, pleine de noble simplicité et de cœur, prononcée par notre ancien Chef de Département, M. Paul Perret, dans la cérémonie où on lui remit le diplôme de docteur honoris causa. Après avoir rappelé le vote du Grand Conseil de 1890, qui accepta à l'unanimité la transformation de l'Académie en Université, magnifique exemple d'action solidaire en faveur de la haute culture, M. Perret concluait : « Cette solidarité nous oblige. Elle nous engage à veiller jalousement sur le sort de cette maison, à placer très haut sa raison d'être, le but final de ses travaux. Au delà des contingences immédiates et momentanées, au delà des soucis qui nous étreignent et des exigences actuelles que nous ne pouvons évidemment pas ignorer, ne perdons pas de vue les hautes altitudes où l'intelligence trouve sa pleine liberté, où se rencontrent les valeurs de l'esprit qui sont les seules valeurs authentiques et permanentes, les seules, en définitive, dont la conquête justifie l'effort que nous devons faire pour dominer les désordres du temps présent ».

A. DELUZ.

---